

DEVENEZ ACTIONNAIRE DE BONDUELLE

	Caractéristiques de détention		
	Nominatif pur	Nominatif administré	Porteur
Définition des formes de détention	Vos actions sont inscrites sur un compte titres auprès de Société Générale Securities Services, gestionnaire du service des titres de Bonduelle. Vos actions et votre identité sont nommément inscrits chez Bonduelle	Vos actions restent inscrites chez votre intermédiaire financier, qui en assure la conservation et la gestion	L'achat et la gestion courante de vos titres sont confiés à l'intermédiaire financier de votre choix
Modalités d'inscription des actions	Télécharger la procédure (voir ci-dessous)	Vous devez vous adresser à une banque ou une société de Bourse	
Intermédiaire financier	Société Générale Sécurities Services Service Nominatif Bonduelle SGSS/GIS/RSP/BSE 32, rue du champ de tir – CS 30812 44308 Nantes Cedex 3 Tél : +33 (0)2 51 85 67 89	Votre intermédiaire financier (banque, société de bourse)	
Convocation à l'Assemblée Générale	L'avis de convocation vous est automatiquement adressé par courrier 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale		Les actionnaires ne sont pas convoqués individuellement
Inscription des actions / Participation à l'Assemblée Générale	Vous devez être inscrit en compte nominatif au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris		Vous devez être enregistré au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris
Assister à l'Assemblée Générale	Vous devez demander à la Société Générale une carte d'admission que vous devrez présenter à l'entrée de la salle le jour de l'Assemblée		Vous devez demander à votre intermédiaire financier une carte d'admission que vous devrez présenter à l'entrée de la salle le jour de l'Assemblée
Droits de vote	Attribution d'un droit de vote double à toute action détenue depuis 3 ans au moins		1 droit de vote par action

Ordres d'achats	Ordres d'achats passés auprès de la Société Générale	Ordres d'achats passés auprès de votre intermédiaire financier
Ordres de ventes	Ordres de ventes passés auprès de la Société Générale	Ordres de ventes passés auprès de votre intermédiaire financier
Frais de garde / Frais liés au paiement des dividendes / Frais liés aux opérations sur titres	Pris en charge entièrement par Bonduelle	Supportés par l'actionnaire. Tarifs variables selon les banques ou les sociétés de bourse
Frais de courtage	Conditions tarifaires négociées : <ul style="list-style-type: none"> - par internet : 0,30 % du montant brut de la transaction (le montant minimal est de 9 euros par transaction) - par fax ou par courrier : 0,50 % du montant brut de la transaction (le montant minimal est de 9 euros par transaction) 	Supportés par l'actionnaire. Tarifs variables selon les banques ou les sociétés de bourse